

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 552 Subventions (33.500 euros) à 4 associations au titre de l'accès au cinéma des publics éloignés de la culture, et conventions.

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 4 associations et lui demande l'autorisation de signer deux conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Les Yeux de l'Ouïe, 90, avenue Simon Bolivar 75019 Paris, destinée à soutenir le développement des activités de création cinématographique à destination des personnes sous-main de justice. 20725- 2021_04102.

Article 2 : Une subvention de 6.500 euros est attribuée à l'association Cinéma pour tous, 45, avenue de la Motte Piquet 75015 Paris, afin de soutenir ses activités cinématographiques en faveur des publics de banlieue parisienne. 40342- 2021_02600.

Article 3 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Rêves de cinéma, 38, rue de la Sourdière 75001 Paris, pour l'organisation de séances de cinéma dans les hôpitaux pédiatriques et instituts pour enfants handicapés de Paris. 20672-2021_06182.

Article 4 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Les Resto du Cœur, 4, Cité d'Hauteville 75010 Paris, afin de soutenir ses activités cinématographiques en faveur des personnes en difficulté. 20815-2021_05337.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 33.500 euros sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions jointes à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO